

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

PréviLibre 100

La Solution Épargne



PRÉVOIR
Assureur Solutions Vie

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS DU PRODUIT PRÉVILIBRE 100

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à

comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Le produit Prévilibre 100 est assuré par Prévoir-Vie Groupe Prévoir et par Prévoir-Risques Divers Groupe Prévoir (ci-après dénommées ensemble « l'Assureur » ou « nous »), entreprises régies par le Code des assurances, dont le siège social commun est situé : 19 rue d'Aumale - CS40019 - 75306 Paris cedex 09.

N° de téléphone : 0 969 321 901

Site Internet : www.prevoir.com

L'autorité chargée du contrôle de l'Assureur est l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Date d'édition du présent document : 1^{er} février 2019

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un contrat d'assurance individuel sur la vie, libellé en euros, régi par le Code des assurances.

OBJECTIFS

Le produit a pour principal objectif de permettre à l'investisseur (également désigné ci-après « vous ») de constituer un capital, (ci-après « Capital constitué »), qui lui sera versé en cas de rachat ou versé en cas de décès, au bénéficiaire désigné à cet effet.

Pour la constitution du capital, tous les versements nets sont intégralement investis sur le support en euros (se reporter au Document d'Informations Clés du support en euros).

Le rendement du produit dépend du taux de rendement global versé annuellement par Prévoir-Vie, composé d'un intérêt résultant d'un taux minimum garanti et le cas échéant d'une participation aux bénéfices attribuée dans les conditions prévues par les articles R. 343-3, A. 132-10, A. 132-16 du Code des assurances.

Les prestations d'assurance prévues par le produit sont les suivantes :

• En cas de rachat :

En cas de rachat total, l'investisseur perçoit le Capital constitué, précisé à la section : « quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ». L'investisseur peut également effectuer des rachats partiels.

Le Capital constitué peut être transformé, partiellement ou totalement en rente certaine ou viagère, en cas de rachat total effectué après 8 ans de vie du produit.

• En cas de décès :

En cas de décès avant 70 ans et si aucun rachat n'a été effectué, l'Assureur verse au bénéficiaire désigné en cas de décès, le montant le plus élevé entre :

- le versement initial brut, dans la limite de 50 000 €,
- et le Capital constitué au jour du décès de l'assuré.

Dans les autres cas, l'Assureur verse au bénéficiaire en cas de décès le montant du Capital constitué.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

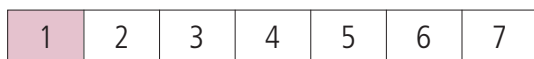
Le produit est destiné à tout type d'investisseurs résidant en France au moment de la souscription.

LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT

Sauf cas particulier défini dans les documents contractuels, le produit a une durée viagère, c'est-à-dire qu'il ne comporte pas de date d'échéance. Il prend fin au premier des événements suivants : rachat total ou décès de l'assuré.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque du produit dépend de l'indicateur synthétique de risque du support sous-jacent (le support en euros).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le produit a été classé dans la classe 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit comporte une garantie en capital au moins égale au cumul des sommes versées, nettes de frais sur versements, des éventuels rachats partiels et du prélèvement des frais de gestion sur encours, augmentées des intérêts et participations aux bénéfices servis sur le support en euros.

Le rendement du produit est lié aux performances du support en euros (voir Document d'Informations Clés du support en euros).

QUE SE PASSE-T-IL SI L'ASSUREUR N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de l'Assureur, l'investisseur pourrait subir une perte financière.

Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes (FGAP) instauré par la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 et auquel adhère l'Assureur. Le montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 euros

par assuré, adhérent ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès d'une même société d'assurance.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux (Minimum - Maximum)	286,23 € - 551,23 €	529,90 € - 974,90 €	854,80 € - 1 539,80 €
Incidences sur le rendement (réduction du rendement) par an (Minimum - Maximum)	2,86 % - 5,51 %	1,33 % - 2,45 %	1,07 % - 1,93 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels (Minimum - Maximum)	Coûts d'entrée	0,26 % - 0,52 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 % - 0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents (Minimum - Maximum)	Coûts de transaction de portefeuille	0,18 % - 0,18 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,63 % - 1,23 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires (Minimum - Maximum)	Commissions liées aux résultats	0,00 % - 0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00 % - 0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

DÉLAI DE RENONCIATION

L'investisseur peut renoncer au produit Prévilibre 100 pendant trente (30) jours calendaires révolus, à compter de la date de signature des conditions particulières. Cette renonciation doit être faite selon les modalités décrites dans les documents contractuels.

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 8 ANS MINIMUM

Cette durée se justifie principalement pour des raisons fiscales.

En effet, la fiscalité de l'assurance vie est susceptible d'être plus avantageuse après 8 ans.

FACULTÉ DE RACHAT

Prévilibre 100 permet à l'investisseur de disposer, à tout moment, de tout ou partie de son capital grâce à sa faculté de rachat (total ou partiel). Le rachat total ou partiel s'effectue sans pénalités de sortie selon les modalités définies dans les documents contractuels.

Tout rachat partiel vient en diminution du Capital constitué. Le rachat total met fin au contrat.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

En cas de réclamation, toute partie au contrat peut s'adresser à son conseiller habituel ou au :

Service Relation Clientèle : 0 969 321 901

(appel non surtaxé) de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

Si la réponse apportée par le conseiller ne donne pas satisfaction, le réclamant peut s'adresser au service réclamations :

- via le formulaire de contact présent sur le site internet www.prevoir.com et/ou l'espace client,

- ou par voie postale à l'adresse suivante :

Prévoir-Vie Groupe Prévoir - Service Réclamations

19 rue d'Aumale - CS 40019 - 75306 Paris Cedex 09.

Il est recommandé au réclamant de détailler de la manière la plus précise possible les motifs de sa réclamation et d'indiquer son numéro de contrat.

L'Assureur accusera réception dans un délai maximum de dix jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation. Une réponse définitive sera apportée par l'Assureur dans un délai maximum de deux mois.

Si un désaccord subsiste, le réclamant peut, avant toute demande en justice, saisir le Médiateur de l'assurance en lui adressant sa réclamation :

- via le site Internet de la Médiation de l'Assurance www.mediation-assurance.org

- ou par voie postale à l'adresse suivante :

la Médiation de l'Assurance

TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les documents qui matérialisent le produit Prévilibre 100 sont :

- la demande de souscription
- la note d'information
- les conditions générales
- les conditions particulières
- le document d'Informations Clés du support en euros
- les avenants éventuels

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS DU SUPPORT EN EUROS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à

comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Le support en euros (ci-après désigné « le produit ») est géré par Prévoir-Vie Groupe Prévoir (ci-après dénommée « Prévoir-Vie » ou « nous »), dont le siège social est situé : 19 rue d'Aumale - CS40019 - 75306 Paris cedex 09

N° de téléphone : 09 69 321 901 - www.prevoir.com

L'autorité chargée du contrôle de l'Assureur est l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Date d'édition du présent document : 1^{er} février 2019

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Le support en euros correspond à l'actif général de Prévoir-Vie. Le support est majoritairement investi en actifs obligataires, et dans une proportion plus réduite en placements en actions, immobiliers et monétaires.

aux bénéficiaires de Prévoir-Vie attribuée aux contrats d'assurance investis sur le support en euros. Il comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versement et des éventuels rachats partiels.

OBJECTIFS

Ce produit a pour objectif la sécurisation de l'investissement. Le rendement du support en euros dépend de la performance des actifs qui le composent. Ce rendement alimente la participation

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est destiné aux investisseurs (ci-après désignés « vous ») recherchant la sécurisation de leur investissement par une faible exposition au risque de perte en capital, et ce, quel que soit l'horizon d'investissement.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque retient l'hypothèse que vous conservez le produit 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité

que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

SCÉNARIO DE PERFORMANCE

Investissement 10 000 €* 1 an		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 060,00 € à 10 075,00 €
	Rendement annuel moyen	0,6 % à 0,75 %**
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 195,99 €
	Rendement annuel moyen	1,96 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 212,32 €
	Rendement annuel moyen	2,12 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 227,23 €
	Rendement annuel moyen	2,27 %

* Les performances présentées dans ce tableau correspondent aux performances moyennes attribuées sur les contrats d'assurance en cours de commercialisation investis sur le support en euros et peuvent varier suivant les contrats d'assurance.

** Dépend du contrat d'assurance auquel le support en euros est associé.

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Ces scénarios ne tiennent pas compte des

frais de gestion propres au produit d'assurance ni du coût des différentes options (obligatoires ou facultatives) qui pourraient être prélevés sur le support en euros pour ce même produit d'assurance.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du support en euros lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI PRÉVOIR-VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de Prévoir-Vie, l'investisseur pourrait subir une perte financière.

Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes (FGAP) instauré par la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 et auquel adhère Prévoir-Vie. Le

montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 euros par assuré, adhérent ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès d'une même société d'assurances.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au support en euros lui-même, pour une période de détention d'un an. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts

supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	81,23 €
Incidences sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,81 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,18 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,63 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE :

1 an minimum (correspond à la périodicité de versement de la participation aux bénéfices).

Le support en euros comporte une faculté de rachat (se reporter à la section correspondante du Document d'Informations Clés du produit Prévilibre 100).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Se reporter à la section correspondante du Document d'Informations Clés du produit Prévilibre 100.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'ensemble des documents relatifs aux produits d'assurance de l'Assureur pour lesquels le support en euros constitue un support d'investissement.

**PRÉVOIR-VIE
GROUPE PRÉVOIR**

SA au capital de 45 000 000 €
entièrement versé
343 286 183 RCS Paris

**PRÉVOIR-RISQUES DIVERS
GROUPE PRÉVOIR**

SA au capital de 9 000 000 €
entièrement versé
572 084 051 RCS Paris

SIÈGE SOCIAL COMMUN

19 rue d'Aumale - CS 40019
75306 Paris cedex 09

Entreprises régies par
le Code des assurances



MIEUX VIVRE DEMAIN, DÈS AUJOURD'HUI